

# Procès-verbal

*De l'Assemblée Générale Dématérialisée  
Du 12 juillet 2021*

---

*Visioconférence*

Approuvé lors de l'assemblée générale du 15 octobre 2021

## SOMMAIRE

	<i>pages</i>
• Accueil par le Président PEREZ	4
• Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 18 mai 2021	6
• Transfert de la formation diplômante du sénonais vers le bâtiment « L'AMPHI »	7
• Autorisation de cession d'actions détenues par la CCI Yonne dans la société Logiyonne	9
• Acquisition d'un bâtiment pour transfert de services de l'Hôtel Consulaire	11
• Informations diverses	13
• Clôture de l'Assemblée Générale par Henri PREVOST, Préfet de l'Yonne	14

# Assemblée Générale Dématérialisée

## du 12 juillet 2021

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne s'est tenue le 12 juillet 2021, à 11h00, en visioconférence depuis Auxerre, sous la présidence d'Alain PEREZ,

### Assistaient à la réunion

#### **Membres titulaires**

Didier BARJOT, Bénédicte BARRE, Thierry CADEVILLE, René CORNET, Laurence DERBECQ, Emmanuel DUBOIS, Karine GAUFFRENET, Nicolas GARNERONE, Marc MANDRAY, Ghislaine MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

#### **Membres associés**

Pascal CHAROT, Aurélie VALLOT.

#### **Invités**

- Henri PREVOST, Préfet de l'Yonne

Jérôme MAYEL, Directeur Général, et les Directeurs et Chefs de service de la CCI de l'Yonne

### Etaient excusés

#### **Membres titulaires**

Marie AUBIN, Julia CATTIN, Michel CHAUFOURNAIS, Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Patrick DESAINT, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Michel FODRIER, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Denis MASSOT, Pascal MINET, François-Xavier NAULOT, Florence PICHOL.

#### **Membres associés**

Éric AUBERT, Marc BELBENOIT, Philippe BENOIT, Maxime BERTHAT, Jean-Paul DURUP, Jean-Louis DRUETTE, Evelyne DUROT, Francis GRAILLE, Jean-Luc LAROCHE, Karine LASCOLS, Bernard PORTALES, Hervé LAYER, Philippe MENIN, Philippe TINTIGNAC, Michel TONNELIER.

#### **Invités**

- Fabien SUDRY, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- Éric PIERRAT, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales à la Préfecture de Bourgogne Franche-Comté,

## 1. Ouverture de la séance : Intervention du Président PEREZ

Bonjour à toutes et à tous,

Le climat sanitaire semble s'être amélioré, mais pose toujours des problèmes et incite à la méfiance, à la prudence et à la rigueur.

Méfiance, car tout peut redémarrer à tout moment et notre économie, nos entreprises, notre pays ne se relèveraient pas d'une crise supplémentaire. Nous devons tout faire pour éviter un nouveau confinement.

Prudence, pour vous-même, vos familles et dans vos entreprises. Je constate une baisse de la vigilance et l'application des gestes barrières. Restons sur nos gardes et essayons de respecter et faire respecter ces gestes dans nos entreprises, d'aérer les espaces quand ils ne sont pas suffisamment dimensionnés et obliger le port du masque en intérieur.

Bannissons les grands rassemblements, ce que j'ai vu et entendu hier concernant la situation en Angleterre et en Italie m'effraie, car nous en payerons les conséquences. Je ne suis pas pour les contraintes, mais je suis persuadé que la vaccination est une mesure de sagesse.

Cette crise sanitaire a eu de lourdes conséquences, notamment au niveau économique. Je parlerai de ce que je connais le mieux, c'est-à-dire, ce qui s'est passé dans notre département. Le rythme annuel de défaillances d'entreprises dans l'Yonne, est de l'ordre d'une centaine de dépôts de bilan par an (60 au Tribunal de Commerce d'Auxerre et 40 à Sens). Je suis content de dire que, pour l'instant, grâce au plan de sauvegarde et aux différentes mesures d'accompagnement mis en place par le gouvernement, pour les entreprises de toutes tailles et dans tous les secteurs, nous ne constatons pas de vague de défaillances.

Certaines entreprises industrielles se portent même très bien. Une entreprise que nous avons vue ensemble, Monsieur le Préfet, m'a dit que son chiffre d'affaires 2021 serait aussi bon sinon meilleur qu'en 2020.

Cependant, les deux Présidents de Tribunaux de Commerce, m'ont fait part cette semaine de quelques petits frémissements négatifs, avec une inquiétude liée à la non signification des cessations de paiement par les services de l'URSSAF et les caisses de retraite.

Le fait que cette mesure soit repoussée au mois d'octobre peut sembler être une bonne nouvelle, mais nous appelons les fournisseurs qui ne sont pas réglés par leurs clients à bien le signifier aux Tribunaux de Commerce. Il est important de ne pas laisser les enveloppes augmenter, car quand l'URSSAF va reprendre ses prélèvements, cela risque d'avoir des conséquences dramatiques.

La deuxième conséquence dont tout le monde se fait l'écho est la raréfaction des matières premières, pour la plupart importées. Une autre mesure que je ne sais comment qualifier est le surenchérissement des coûts de transport maritime. Nous pouvons d'un côté nous en féliciter et d'un autre nous en plaindre. Quand les conteneurs passent de 2000 euros le container à 10 000 euros, cela se traduit pour les importateurs par des coûts qui pourraient inciter à relocaliser la production en France.

Le surenchérissement du coût des matières premières porte sur le bois, l'aluminium, le cuivre, l'acier, les céréales, les produits confectionnés comme les conducteurs, avec des contraintes sur le secteur automobile et de l'aéronautique qui avaient déjà des difficultés. Cette flambée des prix génère des difficultés pour beaucoup d'entreprises et particulièrement celles ayant soumissionné à des marchés, qu'elles soient privées ou publiques.

Il faut absolument que ces entreprises n'hésitent pas à revoir les conditions des marchés avec leurs clients.

Nous avons une réunion en préfecture cet après-midi, qui portera en grande partie sur le plan de relance. A cette occasion, Monsieur le Préfet, je souhaite vous faire une proposition. Pour illustrer mon propos, je vais vous rapporter un échange que j'ai eu, tout récemment, avec une entreprise qui importe des SPA d'Asie. Les coques sont confectionnées aux USA, les moteurs viennent d'Europe, l'assemblage se fait en Asie où on fabrique également les bâches. Malheureusement, il arrive que les corps des SPA soient livrés, mais pas les bâches. Aussi, le revendeur de SPA aimerait résoudre ce problème en produisant les bâches dans l'Yonne. Les équipes de la CCI ont trouvé trois entreprises capables de répondre à ce besoin.

Je voudrais interpeler les entreprises importatrices pour leur demander et leur suggérer de relocaliser leur production sur notre territoire. Nous pourrions mettre en place un plan de communication pour proposer aux entreprises Icaunaises de réfléchir sur ce sujet. Puis inviter ces dernières à nous solliciter pour réaliser une étude de faisabilité et mettre en place un plan de relocalisation. Nous travaillerions en équipe, avec le bras armé de la région, l'AER, les services de l'Etat et même les Agglomérations dans le cadre de « Territoire d'industrie ». Avec la venue d'un Ministre le 9 novembre, nous pourrions faire de la relocalisation de la production en France, le point d'orgue des RIDY et avoir dans l'Yonne une démarche très proactive dans ce domaine. Si nous pouvions avoir la visite de Madame Agnès Pannier-Runacher, avec qui notre Président, Pierre GOGUET a d'excellentes relations, cela irait dans le sens des attentes du gouvernement.

Je conclurai mes propos par l'exposé des délibérations à l'ordre du jour de cette assemblée générale :

Les démarches relatives à la cession de l'Hôtel Consulaire progressent rapidement. Nous avons reçu une lettre d'intention de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois qui confirme le projet d'acquisition de l'Hôtel Consulaire. Son corolaire est la problématique du repositionnement de notre siège social qui pourrait être solutionnée par l'opportunité d'acquérir un bâtiment propriété d'« Action Logement ».

Nous avons également une délibération relative au transfert de nos écoles de commerce, vers l'ancien bâtiment de l'IESY, rebaptisé l'AMPHI, dès la rentrée scolaire de septembre. Ce changement de site donnera à nos formations une meilleure lisibilité et une attractivité plus importante.

Enfin, nous souhaitons sortir du capital de la société Logiyonne que nous avons créée et accompagnée pendant 10 ans et dont nous possédons encore 34% du capital. Je souhaitais conserver une action symbolique, mais nos conseils juridiques m'en ont dissuadé, afin de ne pas être juge et partie, au moment de la renégociation de la Délégation de Service Public, en 2027. Nous avons donc décidé de nous désengager intégralement.

Toutes ces mesures ont pour objectif de donner à la CCI de l'Yonne les moyens de sa politique, qui repose sur 4 piliers. Nous sommes le premier loueur professionnel du département avec nos six Pépinières d'entreprises en propre, qui abritent plus de 150 entreprises dans l'Yonne, le deuxième formateur après l'Education Nationale et également prestataire de services pour les entreprises et les collectivités territoriales. Ces activités doivent être renforcées et amplifiées.

La semaine dernière, le Président de CCI France, en déplacement à Auxerre, nous a félicités pour nos bons résultats. Aujourd'hui, notre dépendance à la taxe est proche de 35%. Pour mémoire, il y a six ans, nous percevions une taxe qui dépassait les 6 millions d'euros. Son montant est aujourd'hui de 2 millions et poursuivra sa décroissance au fil des ans.

Je considère que cette autonomie sera complète quand notre dépendance à la taxe sera inférieure à 20%. Pour atteindre cet objectif, nous devons accroître notre activité marchande et

valoriser nos actifs, particulièrement lorsqu'ils sont disproportionnés. La CCI de l'Yonne dispose de nombreux atouts qu'elle doit exploiter.

Le Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Alain GRISET, préconise une activité marchande des Chambres de Commerce conjugué à une bonne gestion de leurs actifs. Pierre GOGUET a lancé le début d'une « Entreprise CCI France ». Contraint par les événements, son successeur devra poursuivre sur cette voie pour développer les capacités et les outils extraordinaires dont dispose notre réseau.

La CCI de l'Yonne doit asseoir une image d'entreprise au service des entreprises, avec des services de qualité payants, dispensés par des collaborateurs de qualité. Notre avenir passe par la qualité qui se manifesterà dans l'Yonne par le projet ambitieux de rénovation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois et permettra au territoire d'avoir un espace de formation, de coworking et d'échanges, convivial, moderne et repensé pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Elle disposera en outre, de multiples services : conciergerie, accueil, restauration rapide, réseau d'experts, accompagnements par nos conseillers entreprises...

Voilà résumé l'activité que nous ambitionnons de mettre en œuvre ces prochains mois et sur laquelle nous travaillons depuis plusieurs années. Ces projets ont systématiquement fait l'objet d'études. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour remercier les services de l'Etat, les membres du Bureau et de l'Assemblée Générale qui m'ont toujours suivi et soutenu. Je salue également, par l'intermédiaire de mon Directeur Général, l'ensemble du personnel de la CCI de l'Yonne qui a dû modifier son « logiciel intellectuel », pour se tourner vers un mode de fonctionnement entrepreneurial.

Prenez soin de vous, des vôtres et de vos entreprises.

Je vous remercie pour votre attention et vous propose de débiter cette assemblée par l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 18 mai 2021.

## **2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 18 mai 2021**

Le Président demande aux participants s'ils ont des remarques à formuler au sujet du procès-verbal de l'assemblée générale dématérialisée du 18 mai 2021.

Le Procès-verbal est adopté.

Jérôme MAYEL, Directeur Général explique, que les membres élus de la CCI pourront voter, à l'issue de l'Assemblée Générale, via une plateforme en ligne.

Le Président PEREZ propose d'apporter une modification à l'ordre du jour, en supprimant la délibération relative à la location d'un bâtiment pour transfert de services de l'Hôtel Consulaire.

Il consulte les membres de l'assemblée pour savoir si quelqu'un s'oppose à cette modification.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président, passe à l'examen des délibérations prévues à l'ordre du jour et invite Jérôme MAYEL, Directeur Général, à présenter la première délibération relative au transfert de la formation diplômante du sénonais, vers le bâtiment « L'AMPHI ».

## 3. Délibérations

### 3.1 Transfert de la formation diplômante du sénonais, vers le bâtiment « L'AMPHI »

#### **Jérôme MAYEL, Directeur Général**

##### Exposé des motifs

En décembre 2019, le Pôle Formation de la Maison de l'Entreprise annonce quitter le bâtiment sénonais appelé « IESY », dont le Conseil Départemental est propriétaire.

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais se rapproche alors de la CCI de l'Yonne, pour travailler sur un projet de développement de l'enseignement supérieur, dans le sénonais, correspondant aux besoins du monde économique local et indispensable à l'attractivité du territoire.

La collectivité locale souhaite s'appuyer dans un 1<sup>er</sup> temps, sur les formations supérieures développées par la CCI de l'Yonne :

- **L'Ecole de Gestion et de Commerce - EGC (Bac + 3)**
- **Le diplôme « Attaché commercial option banque-assurance » (Bac+2)**
- **Le diplôme « Gestionnaire de paie » (Bac +2)**
- **L'Ecole des Managers (Bac +3)** pour favoriser la transmission d'entreprises.

Le 14 juin 2021, l'Agglomération du Grand Sénonais fait officiellement l'acquisition du bâtiment situé au 90 rue Victor Guichard et organise à cette occasion le 1<sup>er</sup> « Comité stratégique local de l'enseignement supérieur ».

La Communauté d'Agglomération a décidé de rebaptiser le bâtiment « **L'AMPHI** ».

Les discussions menées par les élus et les équipes de la CCI de l'Yonne avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais aboutissent à un projet de bail locatif pour l'occupation d'environ 800 m<sup>2</sup> du bâtiment, au 1<sup>er</sup> étage, pour un loyer annuel de 36 000 € et une clause de revoyure à 3 ans qui tiendra compte de l'évolution des effectifs.

L'ensemble des charges locatives (fluides, entretien, maintenance, ...) sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

Le transfert des activités diplômantes supérieures de la CCI est prévu pour la prochaine rentrée en septembre 2021.

Les formations dédiées aux entreprises et celles de niveau infra Bac seront maintenues sur le site du Village d'Entreprises du Sénonais (VES).

Les cinq salles libérées au VES seront ouvertes à la location afin de générer de nouveaux revenus.

Ce projet ambitieux met en évidence la position singulière et importante que la CCI de l'Yonne a en matière de formation supérieure dans le sénonais.

Ce transfert permettra, en outre, à la CCI de bénéficier de la visibilité et de l'attractivité du site auprès des futurs étudiants (*L'AMPHI est situé à proximité immédiate d'une résidence étudiante et de voies de mobilité douce*).

Il favorisera l'augmentation, nous l'espérons, du nombre d'étudiants dans les promotions de l'EGC et le développement de formations supérieures nouvelles, correspondant aux besoins des entreprises du territoire.

<b>Délibération</b>
---------------------

**CONSIDERANT :**

- L'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 23 juin 2021,
- L'avis favorable du Bureau de la CCI de Bourgogne-Franche-Comté du 08 juillet 2021,
- L'avis favorable de la Commission des Finances du 08 juillet 2021.

\*\*\*

**L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,  
consultée par voie électronique, à échéance du 19 juillet 2021 à 17H00,**

**APPROUVE** le transfert d'une partie de la formation développée, par la CCI de l'Yonne sur le sénonais, vers le bâtiment dénommé « L'AMPHI »,

**AUTORISE** le Président de la CCI de l'Yonne à signer le contrat de bail.

**Cette délibération est adoptée comme suit : 27 POUR**

0 CONTRE

0 ABSTENTION

*Le Président PEREZ invite l'Assemblée à passer à la seconde délibération, relative à la cession d'actions détenues par la CCI de l'Yonne dans la société Logiyonne.*

### 3.2 Autorisation de cession d'actions détenues par la CCI de l'Yonne dans la société Logiyonne

#### **Alain PEREZ, Président**

#### Exposé des motifs

La société Logiyonne créée en 2010, exerce une activité de commissionnaire de transport, transporteur multimodal et manutentionnaire portuaire. Elle exploite en direct le Port de Commerce de Gron par le biais d'une Convention d'occupation du domaine public jusqu'au 30 juin 2027.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, membre fondateur de la Société Logiyonne, est aujourd'hui actionnaire de ladite Société à hauteur de 34%.

Depuis juin 2017, l'actionnariat de la société est réparti de la façon suivante :

- SAS CONTENEUR EQUIPEMENT SERVICES : 765 actions (51%)
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE : 510 actions (34%)
- SOGENA : 225 actions (15%)

Le 27 mai 2020, le Bureau de la CCI de l'Yonne s'est prononcé en faveur d'un projet de cession des parts de la CCI, permettant notamment à Logiyonne d'envisager une croissance externe à l'avenir, sans que cela ne pose de problèmes à la CCI de l'Yonne.

En mai 2021, la CCI a mandaté le cabinet FIDAL afin d'évaluer la valeur de l'entreprise (en intégrant les comptes 2020 récemment finalisés). Cette valorisation a été estimée à 950 K€ ; soit 633 € / action.

L'acquéreur des parts de la CCI sera, avec l'accord de la SAS CONTENEUR EQUIPEMENT SERVICES, l'entreprise SOGENA, actuellement actionnaire minoritaire (15%). SOGENA fait partie du groupe familial SOFRINO SOGENA, implanté dans la plupart des ports français et proposant des prestations de manutention, consignation, commission de transport/transit et de stockage.

SOGENA a proposé que la CCI de l'Yonne conserve 1 action dans la société Logiyonne. Après consultation complémentaire du cabinet conseil, la CCI juge préférable de céder l'ensemble de ses actions.

La transaction, proposée à la valeur estimée par le Cabinet FIDAL, s'élèvera donc à 322 830 €.

Au terme de la cession, l'actionnariat de Logiyonne sera le suivant :

- SAS CONTENEUR EQUIPEMENT SERVICES : 765 actions (51%)
- SOGENA : 735 actions (49%)

<b>Délibération</b>
---------------------

**CONSIDERANT :**

- L'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 27 mai 2020,
- L'avis favorable du Bureau de la CCI de Bourgogne-Franche-Comté du 8 juillet 2021,
- L'avis favorable de la Commission des Finances du 8 juillet 2021

\*\*\*

**L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,  
consultée par voie électronique, à échéance du 19 juillet 2021 à 17H00,**

**APPROUVE** la cession de 510 actions de la CCI de l'Yonne à la société SOGENA,

**AUTORISE** le Président de la CCI de l'Yonne à signer tous les documents relatifs à cette opération,

**Cette délibération est adoptée comme suit : 26 POUR**

0 CONTRE

1 ABSTENTION

*Le Président PEREZ invite Jérôme MAYEL à présenter la délibération relative à l'acquisition d'un bâtiment pour transfert de services de l'Hôtel Consulaire.*

### **3.3 Acquisition d'un bâtiment pour transfert de services de l'Hôtel Consulaire**

#### **Jérôme MAYEL, Directeur Général**

##### Exposés des motifs

La CCI de l'Yonne mène depuis plusieurs mois une réflexion sur la rationalisation et l'optimisation de ses actifs immobiliers, précédant en cela la position d'Alain GRISET, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises et tutelle du réseau consulaire, présentée lors de la dernière Assemblée Générale de CCI France.

Au cœur de cette réflexion, les deux sites de la CCI implantés à Auxerre : l'Hôtel Consulaire et la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois.

L'Hôtel Consulaire situé au 26 rue Etienne Dolet à Auxerre s'étend sur une surface de plancher de plus de 4 000 m<sup>2</sup>. Il abrite le Service Général de la CCI, la Direction Emploi/Formation (qui occupe environ un tiers de la surface), la Direction des Equipements et Territoires, ainsi que quelques locataires (AER, CPME, UMIH, IFOCOP).

Les membres du Bureau de la CCI de l'Yonne ont émis le souhait de céder le bâtiment, qui s'avère surdimensionné au regard de l'activité actuelle de la CCI. L'Hôtel Consulaire est idéalement situé pour être intégré dans le programme de rénovation du Port de Plaisance ; inscrit dans le Projet de Territoire 2021-2031 du nouveau Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois devrait se porter acquéreur du site, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier Régional. Une lettre d'intention du Président de la Communauté d'Agglomération est attendue dans les prochains jours.

Il convient ainsi d'anticiper dès maintenant la relocalisation des occupants de l'Hôtel Consulaire.

#### **Les hypothèses de transfert des activités de l'Hôtel Consulaire**

1. La Direction Emploi-Formation et la Direction des Equipements et Territoires intégreront la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, dans un bâtiment dont le programme de rénovation est lancé.

L'Assemblée Générale de la CCI de l'Yonne réunie le 16 mars 2021 a, en effet, approuvé le Schéma Directeur de rénovation de la Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, et autorisé le Président de la CCI à lancer les études et le concours de Maître d'œuvre pour la phase 1 du projet.

Le point central de cette 1<sup>ère</sup> phase de rénovation concerne le bâtiment B2, dans lequel seront transférés la Direction Emploi-Formation et la Direction des Equipements et Territoires. Echéance prévue septembre 2023.

2. Les Services Généraux de l'Hôtel Consulaire représentent environ 25 agents : Direction Générale, Secrétariat Général, Service Financier, Service Création/Formalités et Service Appui aux Entreprises.

Une surface estimée entre 500 et 600 m<sup>2</sup> de bureaux, intégrant une salle du Conseil et le bureau des élus sera nécessaire.

Un site est disponible à la vente à Auxerre : implanté au 60 Boulevard Vauban, il abrite actuellement ACTION LOGEMENT et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

Le bâtiment de près de 620 m<sup>2</sup> de bureaux et de 80 m<sup>2</sup> de patio/verrière est la propriété du Groupe Action Logement. Le bâtiment étant devenu trop grand au regard des effectifs désormais sur place, le groupe souhaite rationaliser son implantation à Auxerre et va chercher une solution locative sur une surface plus réduite.

Situé dans les contre-allées du Boulevard, le bâtiment dispose d'environ 25 bureaux ; parfois doubles.

6 places de parking privatives permettraient d'abriter les véhicules de service.

Le nombre conséquent de bureaux devrait permettre de proposer aux locataires actuels de l'Hôtel Consulaire de nous suivre sur le site.

La transaction pourrait aboutir fin décembre 2021.

<b>Délibération</b>
---------------------

**CONSIDERANT :**

- L'avis favorable du Bureau de la CCI de l'Yonne du 23 juin 2021,
- L'avis favorable du Bureau de la CCI de Bourgogne-Franche-Comté du 8 juillet 2021,
- L'avis favorable de la Commission des Finances du 8 juillet 2021.

\*\*\*

**L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne,  
consultée par voie électronique, à échéance du 19 juillet 2021 à 17H00,**

**APPROUVE** le transfert du Service Général de l'Hôtel Consulaire,

**AUTORISE** le Président de la CCI de l'Yonne à négocier les termes de l'acquisition du bâtiment.

**Cette délibération est adoptée comme suit : 26 POUR**

0 CONTRE

1 ABSTENTION

*Le Président PEREZ propose de passer aux informations diverses.*

## 4. Informations diverses

### 4.1 Certification QUALIOPI obtenue par la formation diplômante de la CCI Yonne

#### **Jérôme MAYEL, Directeur Général**

Jérôme MAYEL explique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la certification Qualité « Qualiopi » deviendra une obligation légale pour tous les organismes réalisant des actions pour le développement des compétences souhaitant bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Il félicite les collaborateurs de la Direction Emploi-Formation qui ont obtenu la certification des actions de formation, pour les sites d'Auxerre et Sens, après plusieurs mois de travail intensif.

*Le Président PEREZ propose de passer au point relatif à l'organisation des RIDY.*

### 4.2 Point d'étape sur les RIDY

#### **Alain PEREZ, Président**

Le Président PEREZ annonce que, 110 stands ont été confirmés malgré l'incertitude relative à l'évolution de la situation sanitaire. Il regrette néanmoins que de nombreux prospects attendent pour s'engager, par crainte d'une reprise épidémique qui entraînerait l'annulation de l'évènement.

L'objectif financier en terme de partenariat est atteint avec 108 000 € collectés.

Le Président souhaite que la relance et la relocalisation des entreprises sur le territoire national soient des sujets centraux de la manifestation.

Le Président se félicite de l'évolution de la notoriété des RIDY, qui n'attirent plus seulement des entreprises du Département et de la Région, mais de toute la France. Il pense qu'au sortir de la crise, les entreprises sont en mal de communication et de salons professionnels.

\*\*\*

Le Président PEREZ propose de conclure cette assemblée par l'intervention du Préfet de l'Yonne qu'il remercie pour sa participation.

# Clôture de l'assemblée générale par Henri PREVOST, Préfet de l'Yonne

## Henri PREVOST, Préfet de l'Yonne

Merci Monsieur le Président, de votre accueil et de votre invitation à laquelle j'ai souhaité répondre parce qu'il me semblait important d'être présent aujourd'hui à plusieurs titres.

D'abord, parce que je n'avais pas eu l'occasion de le faire et aussi parce que c'est à un moment où l'on s'inscrit dans le rebond. J'avais participé aux vœux, en 2020, et cela paraît loin, car à l'époque nous n'imaginions pas ce qui nous attendait. Les projections économiques actuelles sont très bonnes. Nous voyons que la croissance revient et avec un effet de rattrapage qui devrait nous permettre de retrouver les chiffres de 2019, dès cette année. C'est donc une année particulièrement importante.

La situation est inégale selon les secteurs, certaines entreprises sont en difficulté, alors que d'autres n'ont jamais aussi bien travaillé.

L'Etat a cherché à être au rendez-vous et à accompagner la situation. Si nous agrégeons l'ensemble des aides attribuées dans le cadre de la crise sanitaire, nous atteignons 670 millions d'euros sur le département, ce qui est considérable et traduit bien l'investissement qui a été fait par l'Etat pour accompagner la situation. Nous avons réagi avec à la fois des dispositifs d'aides d'urgence et de travail partiel, dont presque toutes les entreprises et tous les salariés ont pu bénéficier. Ces mesures étaient nécessaires pour garder la main d'œuvre au rendez-vous, sans avoir d'à-coup qui auraient déstabilisé durablement l'économie.

Le Prêt Garanti par l'Etat (PGE), les reports de charges d'impôts, les impôts de production ont aussi été révisés et nous en voyons actuellement le bénéfice, puisque ce sont des effets qui se produisent tout au long de l'année 2021.

Enfin, les aides à l'investissement sont très nombreuses, avec des appels à projet multiples. Cet après-midi j'aurai l'occasion de remettre à 39 entreprises lcaunaises les aides « entreprises du futur » qui permettent des investissements. C'est près de 16 millions d'euros d'investissements qui ont ainsi été accompagnés. Nous voyons là, la manifestation d'une transformation et d'une prise de conscience de la place de l'entreprise, de l'industrie, dans le département et dans le pays.

Nous avons pu mesurer combien il était important d'avoir des entreprises, de l'industrie, sur un territoire, parce que quand le commerce international se grippe, on réalise que la proximité a beaucoup d'avantages. C'est à mon avis, un des enseignements que l'on peut tirer de cette crise.

Nous espérons tous une certaine relocalisation et le fabriqué dans l'Yonne, cher à vous Monsieur le Président, mais aussi au Préfet de l'Yonne, trouve toute sa justification. Nous l'avons vu dans le cadre de l'alimentation, avec la volonté d'avoir accès à plus de produits locaux. Je pense que c'est aussi une volonté que l'on retrouve dans d'autres activités, y compris dans l'activité économique industrielle. Vous l'avez souligné à travers l'excellent exemple des bâches. Tout ce qui permettra de rapprocher les entreprises, pour faire qu'elles se connaissent encore davantage et trouvent encore plus de débouchés locaux est important.

Deux derniers points sur lesquels je voulais insister :

D'abord, l'Etat va accompagner, dès cette année, le projet de Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, via avec le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), pour réaliser les études, et continuera par la suite.

Je souhaite également redire la préoccupation très forte au niveau de l'emploi, à travers le dispositif « Un jeune une solution ». Avec la CCI de l'Yonne, nous avons prévu des actions conjointes pour le présenter et il est important d'en parler dès aujourd'hui. L'Etat mobilise des moyens très importants pour qu'il n'y ait pas de jeunes sans solution. Nous sommes en face d'un paradoxe, avec une situation où nous avons du chômage et en même temps des entreprises qui ne trouvent pas de salariés. Pôle Emploi, les Missions Locales, l'Etat, la Chambre de Commerce sont très mobilisés autour de cette problématique. Il ne faut pas hésiter à venir vers ces différentes structures pour s'enquérir des facilités qui existent. Je ne sais pas si vous connaissez bien les dispositifs d'aide à l'embauche, mais le Contrat Initiative Emploi (CIE) est très aidant pour recruter des jeunes en phase de reconversion, qui s'aperçoivent qu'ils ne sont pas orientés vers la bonne activité et qui ne trouvent pas d'emploi.

Grâce aux aides mises en place avec un accompagnement, ces jeunes peuvent trouver une profession pour rebondir dans des emplois très aidés sur une longue durée, parfois plus d'un an et prolongeable sous certaines conditions. C'est un dispositif sur lequel je vous invite fortement à approfondir vos connaissances, notamment grâce au visionnage de webinaires.

Il est extrêmement important que les chefs d'entreprises soient attentifs à ce qui existe sur le marché de l'emploi et adaptent le recrutement à ce qu'ils peuvent raisonnablement chercher et trouver. Malheureusement, certains recruteurs ont tendance à chercher le mouton à cinq pattes : des personnes multi compétences qui ont déjà de l'expérience.

Je suis persuadé qu'il y a des opportunités de recrutements et de rebond économique. C'est pourquoi, il est fondamental que nous soyons attentifs à cette situation de jeunes qui n'arrivent pas à s'insérer. Une partie des efforts doivent être fait par les jeunes, qui sont accompagnés pour cela. Soyons tous mobilisés pour réussir cette partie du plan de relance.

Voilà les messages que je voulais vous transmettre et aussi un message de prudence et de vaccination. La vaccination continue pendant les vacances. Il est important que nous réussissions aussi cette étape, si nous désirons être tranquille à la rentrée. Dans le cadre de la médecine du travail, beaucoup d'initiatives ont été prises et vont se poursuivre pour faciliter la vaccination. Profitons de ces opportunités. Certaines grandes entreprises vaccinent dans leurs locaux ou donnent des facilités aux salariés pour leur permettre d'accéder aux centres de vaccination.

Merci de votre accueil.

\*\*\*

**Le Président PEREZ**, renouvèle ses remerciements au Préfet, pour sa participation à cette assemblée générale.

**Sylvie RAMISSE, Gérante de l'Hôtel Normandie à Auxerre** intervient pour sensibiliser le Préfet à la situation du tourisme dans le département et plus particulièrement de l'hôtellerie. Madame RAMISSE fait part des difficultés auxquelles font face les hôteliers en 2021. L'hôtellerie souffre d'un manque de clientèle qui impacte plus largement toute l'économie locale (commerce, musée..). Elle précise que cette situation est radicalement différente de la saison 2020

**Le Président PEREZ** demande à Madame RAMISSE si ce constat est national ou s'il se limite aux grandes villes.

**Sylvie RAMISSE**, répond que seules les grandes villes de bord de mer bénéficient d'une clientèle, en ce début de saison. Elle ajoute que l'Yonne est un département de passage, mais qui connaît une moindre circulation cette année, contrairement à l'année dernière où le déconfinement avait suscité une vague de départ en vacances. Elle explique ce phénomène par l'absence de la clientèle âgée qui craint particulièrement le virus et par une clientèle familiale qui s'est tournée vers d'autres solutions de logement de vacances et vers le camping.

Elle déplore particulièrement l'importance des réservations Airbnb, préjudiciables à l'hôtellerie en raison des forts écarts de réglementation avec l'hôtellerie traditionnelle. Sylvie RAMISSE indique faire partie d'un conseil d'administration de 400 hôtels en France, qui constate cette année, une baisse générale de fréquentation, à l'exception des hôtels de bords de mer et que son établissement a lui-même enregistré en 2021, une baisse de fréquentation de 15% par rapport à juillet 2020 et de 35% par rapport à 2019.

**Alain PEREZ** fait remarquer que l'activité de l'hôtellerie, liée au déplacement professionnel, fait également défaut dans la mesure où les cadres et les dirigeants ont restreint leurs voyages.

**Sylvie RAMISSE**, s'inquiète pour l'avenir de son établissement, car de grosses sociétés ont repris le télétravail, induisant une nouvelle baisse de fréquentation. Elle regrette le fait que son hôtel ne bénéficie pas du maintien des aides d'Etat.

**Henri PREVOST, Préfet de l'Yonne** indique que le tourisme est un point d'attention très fort pour lui et sur lequel la Préfecture de l'Yonne travaille, par l'intermédiaire de son Comité de relance des activités culturelles et touristiques. Le Préfet constate une évolution dans la pratique du télétravail, qui se traduit par une volonté de retour des salariés en entreprise, à la fois parce que les managers sentent le besoin de tenir leurs équipes et parce que les équipes elles-mêmes ont touché la limite du télétravail total. Il espère que le marché du séminaire va être florissant, au moins dans la période de reprise, car les entreprises auront besoin de ressouder les équipes. Il se dit conscient de l'évolution des pratiques de travail et de leurs conséquences sur les déplacements professionnels. Le Préfet invite Sylvie RAMISSE à échanger sur le sujet pour trouver des solutions. Sur le trajet le Préfet a pu constater le dynamisme du tourisme fluvial qu'il qualifie de « signal positif ». Il fait aussi le constat que les touristes se tournent davantage vers des solutions d'hébergements individuels et moins collectifs. Il insiste sur sa détermination à maintenir la situation sanitaire dans l'Yonne, car c'est un critère déterminant dans le choix du lieu de vacances, tout en essayant de faciliter ce qui peut permettre le retour aux attractions et plus généralement à ce qui peut rendre le département attrayant.

**Le Préfet** exprime sa volonté d'accompagner l'hôtellerie à traverser cette crise, notamment via le maintien du fonds de solidarité et cela de façon plus importante sur la partie hôtellerie-restauration, car le tourisme est selon lui, un des atouts majeurs du département.

**Le Président PEREZ** croit au tourisme professionnel qui est, selon lui, une activité négligée, qui pourrait évoluer grâce à la relocalisation des entreprises.

**Sylvie RAMISSE** déplore l'absence de réglementation des locations Airbnb, pour les villes en dessous du seuil de 200 000 habitants, proposées par des particuliers ayant investi dans l'immobilier. Elle indique que l'Office du tourisme d'Auxerre a mené une étude qui fait apparaître que de volume d'offre de logement en Airbnb est comparable à celui proposé dans l'hôtellerie.

**Le Président PEREZ** propose, d'aborder ce sujet avec le Ministre, afin que soient élaborées des règles pour les petites villes, qui sont souvent aussi touchées que les grandes.

**Le Président PEREZ** invite l'assemblée à s'exprimer.

Les participants n'ayant rien à ajouter,  
le Président PEREZ remercie l'assemblée et lève la séance à 12h15

**Alain PEREZ**  
Président

**Pascal MINET**  
Secrétaire